ARRONDISSEME

Envoyé en préfecture le 13/09/2024

Reçu en préfecture le 13/09/2024

Publié le LARGENTIERE

COMMUNE DE LABEGUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2024

L'An deux mille vingt-quatre et le jeudi 12 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PONTHIER Jean-Yves, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation: 05 septembre 2024

<u>Présents</u>: MMES BERNARD-MARTINEZ Nathalie, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, HUOT Michèle, SUCHON Emilie, TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise, MM BESSON Jonathan, DURAND Gérald, GOSSE Pascal, GROS Cyril, PONTHIER Jean-Yves, VERNET David, VOLLE Jean-Luc.

Excusée et procuration : MME BRUNEL Isabelle à M GROS Cyril

Secrétaire de Séance: MME CONSTANT Michèle

N° 39/2024

RESTAURATION COLLECTIVE (GESTION ET FOURNITURES DE DENREES ALIMENTAIRES) CHOIX DU PRESTATAIRE ET COMMISSION

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal sa délibération n°34/2024 prise en séance du 04/7/2024 et relative à la consultation (MAPA) pour le service de restauration collective, pour un montant estimatif de 210 000 € sur deux ans.

Il indique, qu'au terme de la consultation publiée du 11 au 7/8/2024, deux offres ont été reçues et qu'après analyse des propositions, le 9 septembre 2024, sur la base des critères énoncés au règlement de la consultation, le classement s'établit comme suit :

	CANDIDATS			
	Pli n°1 - API RESTAURATION (26 LORIOL SUR DROME siège 59 MONS EN BAROEUL)	Pli n°2 - SYNERGIE RESTAURATION (30 BLAUZAC)		
Note valeur technique 70%	1 51.80	64,40		
Note Prix 30%	11,62	30,00		
Note générale / 100	63,42	94,40		
Classement	2	1		

Considérant que l'offre de **SYNERGIE RESTAURATION** arrive en première position du classement, le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le marché afin que la prestation puisse débuter dans les meilleurs délais.

Il précise de plus que pour le déroulement des prestations, et tel que prévu dans le dossier de consultation, une commission RESTAURATION COLLECTIVE doit être créée afin de travailler avec le prestataire retenu.

Envoyé en préfecture le 13/09/2024

Reçu en préfecture le 13/09/2024

Publié le

bere le Consell Municipal ID : 007-210701165-20240912-DEL39_2024_BIS-DE

Ayant eu présentation de l'analyse des offres, et après en avoir déli à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à attribuer le marché à **SYNERGIE RESTAURATION**, de signer et notifier l'acte d'engagement ;
- Désigne, en qualité de membres de la commission RESTAURATION COLLECTIVE, les élus suivants :

l	Jean-	-Yves	PONT	HIER.	Maire
---	-------	-------	------	-------	-------

Cécile DUCHAMP, Adjointe au Maire en charge des finances

Nathalie BERNARD-MARTINEZ, Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires

Cyril GROS, Adjoint au Maire, Vice-Président du CCAS

Jean-Luc VOLLE, délégué à la gestion de la cuisine communale

Geneviève GRASSET, déléguée au CCAS

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour extrait certifié conforme. Le Maire, Jean-Yves PONTHIER

